

**COMMUNIQUÉ****Relatif à la disponibilité de la subvention annuelle accordée aux médias privés par l'Etat**

La Haute Autorité de la Communication (HAC) est heureuse d'annoncer aux Associations de presse, promoteurs et responsables de médias que la subvention accordée aux médias privés et à la Maison de la presse par l'État au titre de l'exercice 2025 est disponible.

Le montant de cette subvention annuelle s'élève à **Trois milliards six cent trente trois millions trois cent quarante cinq mille francs guinéens** (3.633.345.000 FG).

La Haute Autorité de la Communication exprime sa reconnaissance et sa gratitude au Président de la République et au Gouvernement pour l'attention constante à l'endroit des médias et cette aide à la presse privée.

Par la même occasion, la HAC invite les associations de presse à procéder au partage rigoureux de ce montant selon des critères objectifs et à lui fournir la liste des ayants droit et les montants attribués à chaque organe de presse.

La HAC sait compter sur la rigueur et le sens d'équité des associations de presse dans la répartition de la subvention.

Conakry, le 09 janvier 2026



Boubacar Yacine DIALLO

Guinée